

Résolution présentée par la délégation de la

République de l'Inde

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Interdiction des avortements sexo-sélectifs à l'échelle internationale

L'Assemblée Générale,

Choquée de découvrir que dans de nombreux pays, des femmes avortent pour la simple raison qu'elles sont enceintes de filles,

Déplorant que ce phénomène récurrent ait un impact sur la démographie de pays,

Indignée par les sex-ratio très déséquilibrés s'illustrant par un total de naissances féminines "manquantes" de 45 millions à l'internationale,

Soulignant que cette problématique mondiale est notamment présente en Chine, en Caucase ou encore dans le Balkans,

Décide d'interdire la détermination du sexe prénatale afin de réduire drastiquement les avortements sexo-sélectifs ;

- De créer un nouvel organe de l'ONU dédié à éduquer les zones les plus touchées par ce phénomène car on sait que ce dernier est souvent lié à des contextes socio-culturelles.

*Le texte français fait foi*